

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2022

Présents :

LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Héléna, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.

Absente excusée : LE ROLLAND Annie,

Absent :

Secrétaire de séance : PINSON Zofia

Budget annexe assainissement : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021, affectation du résultat

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget annexe Assainissement. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 17 728,86 € en *dépenses* :

- 11 928,00 € de dotations aux amortissements
- 4 860,48 € d'intérêts d'emprunts
- 940,38 € de charges à caractère général

et 30 410,91 € en *recettes*

- 13 685,24 € de redevance d'assainissement
- 5 905,67 € de dotation du budget principal
- 10 820,00 € d'amortissements,

soit un résultat brut de 12 682,05 €.

Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 32 778,10 €

- 4 900,00 € de reprise sur FCTVA
- 5 920,00 € de subventions d'équipements
- 11 801,30 € de remboursement de capital d'emprunt
- 9 264,00 € de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la station
- 892,80 € pour le remplacement du système d'alarme au poste de relèvement

et 37 394,48 € pour les *recettes*

- 25 466,48 € de report
- 11 928,00 € d'amortissements.

Le résultat brut ainsi dégagé est de 4 616,38 €. Le résultat reporté de 2020 est de -11 576,15 €, portant le déficit d'investissement à 6 959,77 €. Monsieur Le Maire propose ainsi d'affecter la somme de **12 682,05 €** au 1068, **report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement**. Monsieur le Maire se retire et Madame Fabienne PAMPANAY, première adjointe, présente le compte administratif au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion puis le compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2021 au budget prévisionnel 2022.

Budget principal : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021, affectation du résultat

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget principal. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 417 106,95 € en *dépenses*

- 150 473,45 € de charges à caractère général
- 208 907,43 € de charges de personnel
- 3 301,40 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 41 234,94 € d'autres charges de gestion courante
- 13 189,73 € d'intérêts d'emprunts

et 543 566,28 € en *recettes*

- 43 985,18 € de remboursement sur rémunération du personnel

- 28 530,35 € de produits des services du domaine et des ventes
- 232 930,06 € d'impôts et taxes
- 199 139,71 € de dotations, subventions et participations
- 39 529,07 € d'autres produits de gestion courante
- 1,80 € de produits financiers
- 450,11 € de produits exceptionnels,

soit un résultat brut de 126 459,33 €. L'ensemble du report de 2020 ayant été affecté en investissement, il n'y a pas de résultat reporté pour le budget principal. Le résultat net de fonctionnement est donc de 126 459,33 €. Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 306 159,82 €

- 29 464,25 € pour l'acquisition de matériel divers (illuminations de fin d'année, aspirateur pour la salle polyvalente, chariot de nettoyage pour la cantine, coffret électrique mobile pour animations extérieures, matériel pour aménagement de poste, vidéo projecteur pour la mairie, cuisinière pour la cantine, désherbeuse et balayeuse mécaniques, matériel complémentaire pour la cuisine de la salle polyvalente).
- 2 490,47 € pour du matériel de classe.
- 10 867,60 € pour l'école (portails, réfection du circuit télécom et acquisition de supports de bancs et de bois.
- 916,00 € pour l'acquisition d'un ordinateur à disposition du public en mairie.
- 2 207,15 € pour l'amélioration de panneaux de signalisation, d'une table de pique-nique et de bois pour fabriquer des bancs pour le Bourg
- 62 033,40 € de travaux pour la toiture, l'isolation partielle et le remplacement des menuiseries de l'ancien presbytère
- 56 569,63 € pour la réfection des vestiaires du terrain de football
- 11 334,22 € pour la réfection des vitraux de l'église
- 6 570,00 € pour la création de rangements dans la cuisine de la salle polyvalente
- 4 006,80 € pour du terrassement pour l'aménagement d'un parking sur le terrain attenant au terrain de football
- 28 906,80 € pour la réfection de la route de Kerhos (enrobé)
- 7 835,54 € pour la reprise du chemin de Douaros
- 93 105,24 € de remboursement de capital de l'emprunt.
- 720,32 € de restitution de cautions.

et 222 951,10 € pour les *recettes*

- 2 543,00 € d'aide de la CCKB pour l'opération bâtiments communaux (toiture presbytère).
- 220 408,10 € d'opérations financières dont 744,14 € de cautions pour les logements, 868,15 € de taxe d'aménagement, 3 301,40 € d'amortissements, 7 848,05 € de FCTVA et 207 646,36 € d'excédents de fonctionnement de 2020.

Le résultat brut ainsi dégagé est de -83 208,72 €. Le résultat reporté de 2020 est de 8 242,15 €, portant le déficit d'investissement à 74 966,57 €.

Les restes à réaliser d'investissement se montent à 42 300,00 € en dépenses (carillon de la chapelle du Guiaudet, bâtiments communaux et acquisition de l'accès au village de Cosquer Stoup) et 52 000,00 € en recettes (subventions de la Région pour le matériel de désherbage et du Département pour les travaux au presbytère et au terrain de foot). Un excédent de financement de 9 700,00 € se dégage ainsi. Monsieur Le Maire propose d'affecter la somme de **126 459,33 €** au 1068, **excédent de fonctionnement capitalisé** en investissement. Monsieur le Maire se retire et Madame Fabienne PAMPANAY, première adjointe, présente le compte administratif au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion puis le compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2021 au budget prévisionnel 2022.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire annonce que de nombreuses demandes de subventions ont été reçues en mairie. Le Conseil Municipal a la possibilité de voter l'attribution de subventions communales aux associations. Les années passées, le choix avait été fait de privilégier les associations œuvrant pour l'animation et la promotion du

territoire communal et arrêté un forfait de 20 € par adhérent habitant la commune pour les associations hors commune. Le tableau ci-dessous reprend les demandes de subventions qui ont été reçues en mairie à ce jour, indique celles qui n'ont pas été reçues, les montants versés l'an passé et les attributions 2022 qui sont votées au cas par cas.

Monsieur le Maire propose en outre que compte-tenu du contexte international en Ukraine, une subvention exceptionnelle soit votée pour venir en aide aux sinistrés. Après échange et examen des possibilités reçues ce jour en mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Pompier International des Côtes d'Armor.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces dispositions et accorde les subventions communales aux associations comme présenté ci-dessous :

Association	Courrier de demande	Bilan financier	Bilan moral	Nombres de licenciés (clubs sportifs)	Rappel subventions 2021	Propositions subventions 2022
Associations communales						
Amicale des Retraités					400,00 €	200,00 €
Animation du Pays Plinn					1 500,00 €	1 300,00 €
Les Lieux Mouvants	X	X	X		700,00 €	800,00 €
FNACA					300,00 €	100,00 €
Gar Nevez Laruen	X	X	X		400,00 €	400,00 €
L'Atelier					200,00 €	- €
Div Yezh Ecole de Lanrivain	X	X	X		1 500,00 €	1 300,00 €
PLUS	X	X			1 500,00 €	1 300,00 €
Chapelle du Guiaudet					200,00 €	- €
Chapelle de Lannégant					200,00 €	- €
Chapelle de St Antoine					200,00 €	- €
Société de chasse communale					200,00 €	- €
Société de Pêche					200,00 €	- €
Associations hors communes avec adhérents						
Bad Club Rostren	X	X		1		20,00 €
Blés d'Or	X	X		3	80,00 €	60,00 €
Centre d'Aide Alimentaire	X				160,00 €	180,00 €
Cyclo club du Blavet	X			1		20,00 €
Judo Club Pélemois	X	X		2	40,00 €	40,00 €
LA PIERRE LE BIGAUT	X	X			100,00 €	100,00 €
Saint Briec Handisport	X	X	X	1	20,00 €	20,00 €
Team du Pelem	X			4		80,00 €
Associations avec adhérents habitants Lanrivain subventionnées en 2021 (pas de demande à ce jour)						
A.C.A.P. (Association commerçants artisans autour du Pelem					100,00 €	- €
Escalade Armor Argoat					20,00 €	- €
Handball Pélemois					60,00 €	- €
RASED					45,00 €	- €
Société Hippique Argoat Trégor					50,00 €	- €
Autres associations						
ADAPEI	X					- €
ADOT	X	X	X			- €

AFM TELETHON	X					- €
APF France Handicap	X	X	X			- €
Banque Alimentaire	X	X	X			- €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	X		X			- €
Ciné Breiz	X	X				- €
Croix Rouge	X	X	X			- €
EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE	X	X	X			- €
Gourinoise Contre le Cancer	X	X				- €
Kreiz Breizh Elites	X					- €
Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	X					- €
Leucémie Espoir 22	X	X	X			- €
LIGUE CONTRE LE CANCER Côtes d'Armor	X	X	X			- €
Pompier International Côtes d'Armor	X					500,00 €
Prévention routière	X	X	X			- €
Protection Civile	X	X	X			- €
Racines d'Argoat	X					- €
RESTAURANTS DU CŒUR	X	X	X			- €
Rêves de clown	X	X	X			- €
SECOURS CATHOLIQUE	X					- €
Solidarité Paysans	X	X	X			- €
UNAFAM	X		X			- €
TOTAL					8 845,00 €	6 420,00 €

Devis de travaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain JOANNOT, troisième adjoint au Maire, en charge des travaux, annonce qu'il serait nécessaire de faire carreler le sol des douches au vestiaire du terrain de football. En effet, actuellement des caillebotis sont posés à même le sol bétonné. L'entretien du lieu s'en trouverait simplifié. La commission bâtiment a contacté Monsieur Didier GOUEVIC, maçon et carreleur à BOURBRIAC qui a établi un devis de 2 181,44 € HT (2 617,73 € TTC) incluant la préparation du support, les fournitures et pose de 14m² de carrelage et 17ML de plinthes assorties.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser ces travaux ; retient l'offre de Monsieur Didier GOUEVIC, carreleur à BOURBRIAC, autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Devis de maintenance

Monsieur le Maire annonce que les appareils de cuisson de la salle polyvalente doivent être vérifiés chaque année de manière réglementaire. A cet effet, il a contacté la société CAILLAREC Cuisine qui a installé le matériel actuel. Deux propositions de contrats de maintenance sont parvenues. Le premier comprend un contrôle de maintenance préventive incluant le contrôle et l'entretien de l'ensemble des matériels électriques et électromécaniques ainsi que des appareils fonctionnant au gaz et vérification des carrosseries. Le devis présenté s'élève à 1 150 € HT par an, soit 1 380 € TTC. La seconde proposition ne comprend que les contrôles réglementaires des appareils fonctionnant au gaz, à savoir le contrôle de la robinetterie et des brûleurs, les vérifications d'étanchéité des tuyauteries intérieures et le resserrage des raccords biconiques ainsi que le contrôle des combustions, pour un total de 490 € HT, soit 588 € TTC. Monsieur le Maire, considérant que les matériels sont neufs et pour certains toujours sous garantie, il n'y a pas lieu de réaliser un diagnostic annuel complet pour le moment. Le contrat est renouvelable chaque année et inclus pour les deux propositions une

garantie d'intervention sous 24 h les jours ouvrables, 4 h en cas de rupture de production. Aussi, il propose de retenir l'offre de contrat de maintenance réglementaire pour le moment.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CAILLAREC pour son contrat de maintenance réglementaire proposé pour un montant HT de 490 € ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon accomplissement de cette affaire.

Conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique pour déclassement et vente de biens communaux

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'avis émis par le conseil municipal sur le projet de cession de délaissé communal à Lannegan, une enquête publique préalable à l'aliénation définitive de ce bien a été commandée. Monsieur le Commissaire enquêteur a rendu ses conclusions :

Parcelle	Personne sollicitant l'acquisition	Avis préalable du Conseil Municipal	Avis du Commissaire enquêteur	Réserves du Commissaire enquêteur
Lannegan	M. Marc CONNAN	Favorable	Favorable	Vente d'un accès à l'indivision voisine

Monsieur le Maire propose d'arrêter la décision du Conseil Municipal pour cette demande. Après délibération, le Conseil Municipal décide au village de Lannegan, de la cession à M. Marc CONNAN de la parcelle demandée, accord de cession à l'unanimité à la condition qu'un accès soit préalablement garanti à l'indivision voisine.

Questions Diverses

- Monsieur le Maire fait le point sur les financements possibles du projet de restauration de la toiture de l'église. En outre, au vu des montants engagés, il serait judicieux d'entamer des discussions avec divers partenaires, en concertation avec Monsieur le Curé de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Pelem, affectataire de l'édifice, pour qu'il puisse exister une utilisation autre que culturelle du lieu. La commission travaux est chargée du suivi du dossier.
- Monsieur le Maire annonce que la cérémonie de commémoration de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc se tiendra samedi 19 mars. Le départ sera donné de la Mairie à 11 heures 30.
- Monsieur le Maire annonce que le recensement de la population est clos. Les chiffres officiels de l'INSEE seront communiqués en fin d'année. Les premiers résultats montrent une sensible augmentation du nombre d'habitants (environ une vingtaine).
- Madame Fabienne PAMPANAY, première adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires fait un point sur le dernier conseil d'école. Les effectifs sont en légère baisse du fait du déménagement de quelques familles. L'école accueille actuellement 37 élèves. Un point est également fait sur les travaux demandés par les enseignantes, le personnel, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes. La commission travaux étudiera les diverses demandes.
- Madame Sylvie STEUNOU annonce que le bulletin municipal est distribué.
- Monsieur le Maire interroge les élus sur un éventuel soutien à l'accueil de réfugiés ukrainiens. Il annonce qu'aucun logement communal n'est vacant. Il a recueilli en mairie des propositions de quelques habitants qui seraient prêts à accueillir chez eux des réfugiés. Les personnes qui souhaitent héberger ces personnes sont invitées à se faire connaître en mairie. Une liste est tenue. Elle sera transmise à la préfecture qui centralise les offres d'accueil. Les personnes qui souhaitent faire des dons en nature peuvent se rapprocher des mairies de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM et de CANIHUEL qui organisent des collectes. Pour rappel, la municipalité vient de voter une aide d'urgence sous forme de

subvention exceptionnelle de 500 € à Pompier International Côtes d'Armor (PICA) qui va dépêcher de l'aide paramédicale sur place.

- Mesdames et Messieurs les élus sont invités à s'inscrire pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles.
- Monsieur le Maire propose aux élus de représenter la commune à des sollicitations pour lesquelles il ne pourra sa libérer.
- Monsieur Alain JOANNOT, troisième adjoint au Maire, demande si quelques élus seraient volontaires pour faucarder les roseaux de la station d'épuration. Les volontaires sont attendus pour le chantier jeudi 17 mars 2022 à 14 heures sur place.
- Madame Sylvie STEUNOU, deuxième adjointe au Maire, Conseillère Communautaire, annonce que la conseillère numérique de la CCKB propose d'accompagner les habitants qui le souhaitent dans l'acquisition de compétences liées au numérique. Les ateliers sont gratuits et sont dispensés dans divers endroits de la CCKB.
- Madame Sylvie STEUNOU, deuxième adjointe au Maire, Conseillère Communautaire, annonce qu'elle a assisté à SAINT-NICOLAS-DU-PELEM, à une réunion de présentation de l'Atlas de la Biodiversité. Sur le site de la CCKB, chaque habitant est invité à placer sur une carte la présence d'espèces de faune et de flore. Cet atlas permettra de recenser les zones d'habitats et pourra servir d'appui à certaines décisions à prendre dans le cadre du PLUi en projet.
- Madame Anne LE GALL, Conseillère Municipale déléguée à la voirie, annonce s'être rendue à une réunion organisée par les conseillers départementaux pour présenter les projets de travaux du département sur le canton. Concernant le territoire, des travaux de réfection de la RD 50 entre SAINT-NICOLAS-DU-PELEM et LANRIVAIN sont envisagés.

Aucun Conseiller municipal présent n'ayant de point à ajouter, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Zofia PINSON,
Conseillère Municipale.